Cour canadienne de l'impôt

Tax Court of Canada

Avis au public et à la communauté juridique

La Cour canadienne de l'impôt cesse ses opérations à son bureau d'Hamilton

En raison de préoccupations constantes en matière de sécurité pour le public, les employés et les membres de la Cour, la Cour canadienne de l'impôt a pris la décision de cesser ses activités dans ses locaux d'Hamilton, de façon permanente et avec effet immédiat.

Les services du greffe ne seront plus offerts sur les lieux. Les parties qui souhaitent déposer des documents à la Cour canadienne de l'impôt peuvent le faire par voie électronique, en personne à un autre greffe de la Cour, par la poste ou par télécopieur. Veuillez consulter notre site web pour plus d'informations sur le dépôt des documents. Les parties peuvent également contacter le greffe pour toute question.

Nous sommes conscients que cette mesure entraînera des inconvénients et des délais pour les parties dans les régions du Grand Toronto, de Hamilton et du Niagara. La Cour canadienne de l'impôt a demandé que le processus de relocalisation soit traité de manière accélérée.

Les parties ayant des dossiers fixés pour audition à Hamilton seront contactées directement par le personnel du greffe dans les prochains jours.

Signé ce 19e jour de juillet 2024.

(Original signé par la juge en chef Gabrielle St-Hilaire

Gabrielle St-Hilaire
Juge en chef

(Original signé par la juge en chef adjointe Anick Pelletier

Anick Pelletier
Juge en chef adjointe